



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### aide psychopédagogique

Question écrite n° 26406

#### Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les préoccupations exprimées par la Fédération nationale des rééducateurs de l'éducation nationale (FNAREN) concernant les problèmes rencontrés par les rééducateurs de l'éducation nationale qui exercent leurs missions auprès des élèves en difficultés dans les RASED (Réseaux d'aides spécialisés aux élèves en difficultés) au sein des écoles maternelles et élémentaires. En effet, des dysfonctionnements existeraient, notamment la non-prise en compte des spécificités des personnels spécialisés, le non-renouvellement de ces personnels qui partent à la retraite, ainsi que le nombre insuffisant de départs en stage de formation de rééducateurs pour couvrir les postes à pourvoir. La FNAREN souhaiterait connaître la politique du Gouvernement sur l'adaptation et l'intégration scolaire, de façon à ce que le rôle et les fonctions des rééducateurs soient reconnus au sein de l'école et qu'une politique de formation initiale soit véritablement développée à la hauteur des enjeux de l'école du xxie siècle. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

#### Texte de la réponse

La circulaire du 9 avril 1990 qui définit et organise les activités des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) précise que ces activités sont étroitement articulées avec les initiatives dont les maîtres ont la responsabilité pour répondre, dans leur classe, aux difficultés de leurs élèves. Les projets d'école, la mise en place des cycles et la mise en oeuvre d'une pédagogie différenciée et des dispositifs de soutien et d'aide individualisée pour tous les élèves qui présentent des difficultés (circulaire du 18 novembre 1998) visent essentiellement à répondre aux besoins et attentes constatés. C'est, en effet, par une observation attentive et un soutien, une aide, dès que les premiers signes de décrochage apparaissent que l'on prévient l'évolution vers l'échec scolaire, vers la perte de confiance en soi et le rejet de l'école. Néanmoins, les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté ont une spécificité irremplaçable qui est un atout de l'organisation de l'école maternelle et de l'école élémentaire. La diversité et la spécialisation des compétences des personnels qui les composent permettent d'affiner la compréhension des blocages ou des problèmes par les bilans psychologiques, d'apporter des réponses particulières de nature variée : aides spécialisées à dominante pédagogique et aides spécialisées à dominante rééducative. S'il est vrai que la situation des RASED est inégale selon les départements, elle ne connaît pas globalement une évolution défavorable. De 1993 à 1997, au niveau national, le nombre des personnels des RASED a augmenté (+ 298 postes). A la rentrée scolaire 1997-1998, le nombre des instituteurs et professeurs des écoles affectés, à l'issue de leur formation, sur des postes spécialisés à dominante pédagogique (option E), représente 40 % des enseignants nouvellement formés, le nombre de ceux affectés sur des postes spécialisés à dominante rééducative (option G) représente 11 % des enseignants nouvellement formés. La quasi-totalité des enseignants option E et option G, nouvellement formés, ont été affectés dans le premier degré. On pâtit d'un relatif désengagement des maîtres pour les formations spécialisées qui conduisent aux qualifications requises pour intervenir dans les RASED. En témoigne le nombre de postes non pourvus par des personnels spécialisés. C'est pour traiter cette difficulté que des adaptations des

modes de formation sont maintenant mises en place dans toutes les académies ; les effets seront attentivement examinés. Le nombre de candidats, inscrits au CAPSAIS et suivant une formation en institut universitaire de formation des maîtres pour l'année 1998-1999, représente 42 % des stagiaires actuellement en formation pour l'option E et 13,5 % des stagiaires pour l'option G. Ce qui confirme la volonté des autorités départementales, de donner, en application de la politique ministérielle, priorité à la lutte contre l'échec scolaire par la prévention des difficultés d'apprentissage. Un des objectifs majeurs de l'école est bien de tout mettre en oeuvre pour favoriser, en même temps que l'épanouissement des talents de tous les élèves, la réussite scolaire de chacun. Les réseaux d'aides spécialisées y contribuent activement. Les inspecteurs d'académie seront incités à examiner attentivement leur situation pour que cette ressource soit préservée.

## Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 26406

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 mars 1999, page 1335

**Réponse publiée le :** 31 mai 1999, page 3297